

PAR SDÉ et PAR COURRIER

Steve Cadrin
Ligne directe : 514 392-5725
scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 16 octobre 2019

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'Énergie

Tour de la bourse
800, Place Victoria
2^{ième} étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet: *HQT - Demande de modification des tarifs et condition des services de transport d'Hydro-Québec à compter du 1^{er} janvier 2020*
Précisions de l'AHQ-ARQ quant aux enjeux qu'elle souhaite traiter quant à la mise à jour des paramètres de remboursement des postes de départ pour y inclure les réseaux collecteurs des centrales photovoltaïques

Dossier : R-4096-2019

N/D: 4503-46

Chère consœur,

Dans sa lettre du 9 octobre 2019, la Régie de l'énergie (la Régie) demandait aux intervenants ayant prévu faire des représentations sur le sujet de la mise à jour des paramètres de remboursement des postes de départ pour y inclure les réseaux collecteurs des centrales photovoltaïques, de préciser, au plus tard le 16 octobre à 12 h, les enjeux qu'ils souhaitent traiter.

L'AHQ-ARQ rappelle que, dans sa demande d'intervention dans le présent dossier (C-AHQ-ARQ-0002, paragraphe 42), celle-ci a indiqué qu'elle se réservait le droit d'interroger le Transporteur sur sa preuve à venir sur le sujet et à soumettre des recommandations à la Régie. Une partie de cette preuve complémentaire a été déposée le 3 octobre (B-0026) et un autre complément sera déposé, au plus tard le 30 octobre, à la demande de la Régie dans sa lettre précitée.

L'AHQ-ARQ est préoccupée par la méthode et les hypothèses utilisées par le Transporteur pour établir la valeur de 141 \$/kW comme contribution maximale au coût du réseau collecteur des centrales photovoltaïques. Tout comme la Régie, l'AHQ-ARQ se questionne sur la représentativité des 8 projets de 27 à 39 MW et du projet de 2,5 MW associé à la demande d'étude d'intégration OASIS no. 217 R utilisés pour établir la contribution maximale des deux centrales photovoltaïques de moins de 10 MW à l'étude.

Montréal

800, rue du Square-Victoria, bureau 4500
C.P. 391, Montréal QC H4Z 1J2
Téléphone : 514 331-5010 | Télécopieur : 514 331-0514

Laval

1200, boul. Chomedey, bureau 400
Laval QC H7V 3Z3
Téléphone : 450 682-5010 | Télécopieur : 450 682-5014

Étant donné cet enjeu sur la contribution maximale à déterminer, l'AHQ-ARQ désire conserver son droit d'interroger le Transporteur sur son complément de preuve à venir et de soumettre des recommandations à la Régie.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

DHC Avocats



Steve Cadrin, avocat

SC/fn

p.j.

689667